



Laon, le 5 juillet 2017

Communiqué de presse

Renforcement des contrôles pendant la période estivale

La période estivale constitue un temps fort de la consommation, du tourisme et des loisirs. Les vacanciers quittent leur contexte habituel et changent de mode de vie. De nombreux jeunes sont en outre accueillis dans des structures dites « accueils collectifs de mineurs » et « établissements d'activités physiques et sportives » (centres aérés, centres de vacances, colonies de vacances et séjours de scoutisme).

Loin de repères habituels, ils peuvent se trouver dans une situation de relative vulnérabilité face à d'éventuels abus.

Afin de permettre aux estivants et à ces jeunes de profiter pleinement de leurs vacances et de pouvoir consommer en toute confiance, l'État met en œuvre, comme tous les ans en période estivale, un dispositif de contrôles renforcés appelé Opération Interministérielle Vacances.

Dans le département de l'Aisne, la surveillance sera prioritairement centrée sur les activités de vente ambulante de plats et de boissons à emporter, sur les restaurants et les commerces alimentaires présentant une hausse d'activité saisonnière, ainsi que sur les centres aérés, les colonies de vacances, les camps sous toile, les campings et toutes les autres formes d'hébergement en plein air.

Un focus particulier sera fait en 2017 sur les activités et les produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs (notamment les structures proposant des activités de baignades saisonnières). Pour ce qui concerne la DDCS, plus de 150 contrôles seront réalisés, permettant de s'assurer des conditions d'accueil et d'accompagnement des jeunes et notamment la sécurité des équipements.

En 2016, l'OIV avait donné lieu à 180 contrôles de la DDPP. Ces inspections avaient donné lieu à 17 mesures de police administrative et 2 procès verbaux. Pour sa part la DDCS avait effectué près de 80 contrôles sur les structures déclarées auprès de ses services.